



Dокумент d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Commune de

FIGANIERES

1, rue Saint Eloi
83830 FIGANIERES

Ce guide est très précieux
Pour votre sécurité et celle de vos proches

ÊTRE INFORMÉ POUR MIEUX RÉAGIR

La situation géographique de Figanières est idéale. Cet emplacement privilégié ne nous met toutefois pas à l'abri de certains risques naturels... On se souvient des feux de forêt de 1993 et 2003, de la tempête de novembre 2008, des inondations catastrophiques de 2010 et 2011, de l'épisode neigeux de février 2012.



Nous devons prévenir ce genre de risques en les répertoriant. Nous devons étudier les actions les mieux adaptées à mettre en place lorsqu'ils surviennent. En cas de crise majeure sur le territoire de la commune, les élus, les services municipaux, le C.C.F.F., la réserve communale de sécurité civile seront les premiers sur le terrain à réagir vite et bien. Ces réactions justes et efficaces ont été étudiées en concertation avec l'Etat et les services de secours.

Votre sécurité et celle de votre famille sont au cœur de nos priorités en cas de coup dur. Mais pour réagir au mieux, nous devons compter sur vous et votre capacité à gérer une situation de crise.

Ce guide a été spécialement élaboré pour vous informer sur ces risques, pour vous donner les moyens de les prévenir et donc de les éviter. Si cependant ils surviennent, vous trouverez aussi dans les pages qui suivent les consignes à respecter pour réagir au mieux et protéger votre famille et vous-même.

Soyez vigilant, soyez averti, lisez ce document.

Bernard Chilini
Maire de Figanières

**Ce Document
d'Information
Communal
sur les Risques Majeurs
recense
les risques possibles à Figanières
et les consignes de sécurité à adopter en
cas d'urgence**

SOMMAIRE :

Plan Communal de Sauvegarde	page 3
Alerte, numéros d'urgence, conduite à tenir.....	Page 4-5
Feux de forêts	page 6-7
Risque météorologique	page 8-9
Inondation.....	page 10-11-12
Transport de matières dangereuses	page 13
Séisme	page 14
Mouvement de terrain.....	page 15

**Lisez-le au moins une fois attentivement
Faites le lire au moins une fois à votre famille
Gardez-le à portée de main dans votre maison**

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

En cas de crise, un poste de commandement (PC crise) est ouvert à la Mairie pour coordonner les actions des différents services sur le terrain et pour répondre aux attentes des habitants.

Le cas échéant, la Mairie (numéros ci-dessous) sera le lien avec le « PC crise ». Les postes de radio émetteurs-récepteurs disponibles dans chaque infrastructure recevant du public renforceront ce lien.

C'est à partir du PC de crise du Plan Communal de Sauvegarde ainsi que de la réserve communale de sécurité civile que s'organiseront les secours qu'ils soient d'urgence médicale, logistique ou matérielle.

**Standard de la Mairie : 04-94-50-93-60 - Fax : 04-94-50-93-64 - Courriel : figanieres@wanadoo.fr
Ligne directe C.C.A.S. : 04-94-50-16-01**

Les demandes d'aide ou d'intervention seront acheminées vers les différents services municipaux (voirie pour débâlelement des voies, service des eaux pour les réseaux) ou vers les partenaires extérieurs : Etat, Conseil Général du Var, C.C.F.F., Sapeurs Pompiers, Communauté d'Agglomération Dracénoise, EDF...)

Par ailleurs, certains bâtiments communaux seront susceptibles d'être ouverts à la population en cas d'événement majeur.

Figanières a mis en place dès 2009 une méthode de prévention originale : l'I.P.C.S. (l'Information Préventive aux Comportements qui Sauvent).

Des sessions de formations ont régulièrement lieu, deux fois par an minimum à destination de toutes les populations composant chaque structure de la Commune.

Renseignez-vous auprès de la Mairie.

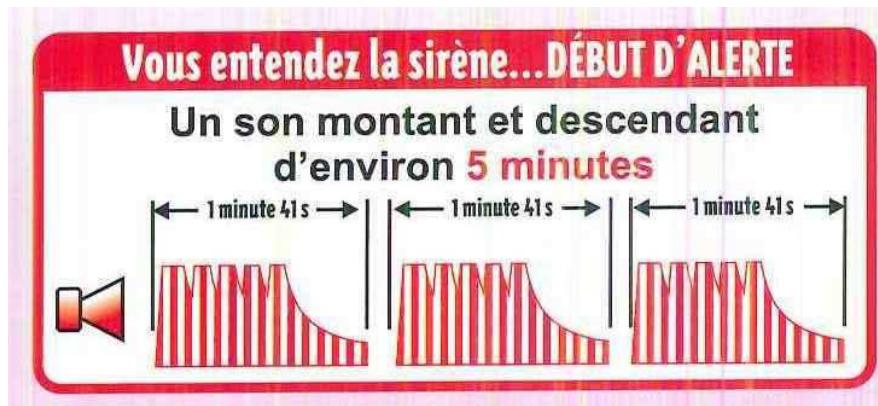
Ce guide est très précieux

Pour votre sécurité et celle de vos proches

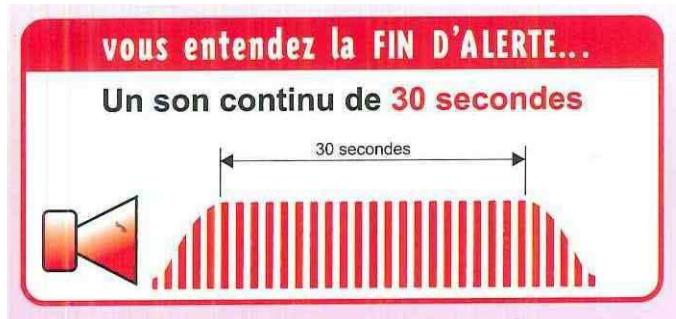
SIRENE - ALERTES

ALERTE NATIONALE

Le Réseau National d'Alerte (RNA) se compose de 3 séquences d'une durée de 1 minute 41 secondes éparées de 5 secondes.



La fin de l'alerte est donnée par une séquence de 30 secondes.



ALERTE COMMUNALE

Code 1

Emission d'une durée de 15 secondes

Essai de fonctionnement chaque premier mercredi du mois à 12 heures

Code 2

Deux émissions successives de 15 secondes

Besoin des membres CCFF hors feu de forêt

Code 3

Trois émissions successives de 15 secondes

Départ de feu sur la commune ou les communes limitrophes.

Code 4.

Trois émissions successives de 15 secondes renouvelées une fois après un silence de 3 minutes

Départ important d'un feu de forêt sur la commune ou les communes limitrophes nécessitant la mobilisation générale des membres du CCFF.

Numéros d'urgence :

Mairie (standard) : 04-94-50-93-60

C.C.A.S : 04-94-50-16-01

E.D.F. : 09-726-750-83

Gendarmerie : 17

Gardes champêtres : 06-74-95-05-07 ou 06-74-79-42-30

Préfecture : 04-98-10-83-83

Sapeurs Pompiers : 18 (ou 112 pour les téléphones portables)

S.A.M.U. : 15

Météo : 08-99-71-02-83 ou 06-67-22-95-00

**Lisez-le au moins une fois attentivement
Faites le lire au moins une fois à votre famille
Gardez-le à portée de main dans votre maison**

CONDUITE A TENIR DANS TOUS LES CAS

**Les équipements à conserver en permanence
à portée de main**

- 1 radio portable avec piles
- 1 lampe de poche avec piles
- des bouteilles d'eau potable
- les papiers personnels
- 1 trousse de pharmacie
- les médicaments urgents
- des couvertures
- des vêtements de rechange
- du matériel de confinement (rouleaux adhésifs larges, serpillières, coton hydrophile...)



Ecouter la radio



Il est important de pouvoir s'informer rapidement sur la nature du risque afin de connaître au plus tôt les premières consignes à appliquer : France INTER (100.3), France INFO (105.8) si le risque est national ou France Bleu Azur (103.5) ou R.M.C. (98.5) s'il s'agit d'un risque local. Les fréquences ci-dessus sont données à titre indicatif et peuvent varier selon l'endroit où l'on se trouve.

L'électricité pouvant être coupée, il est important d'avoir en permanence un poste portatif à piles en état de marche.

Se mettre à l'abri



Rejoindre au plus vite un endroit clos sans fenêtre, en bouchant si possible toutes les ouvertures (fentes, soupiraux, portes, aérations). On parle de confinement.



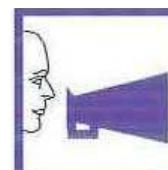
Ne pas aller chercher les enfants à l'école ou au Centre aéré

Vous les exposeriez, ainsi que vous-même, au danger. Leur prise en charge est assurée par les enseignants et les éducateurs qui sont les mieux informés des conduites à tenir avec les enfants en cas d'alerte.



Ne pas téléphoner

Limiter les appels aux cas d'urgence : le réseau téléphonique doit rester disponible pour les secours. Il faut être patient même si l'information peut sembler longue à venir.



Respecter les consignes de sécurité

Ne pas continuer de rouler dans son véhicule pour permettre aux secours de circuler. Suivre scrupuleusement les itinéraires routiers de déviation mis en place. Ne pas évacuer sans consignes et obéir aux autorités qui apprécient les mesures spécifiques adaptées à chaque risque.

**PROTEGEZ-
VOUS**

**SOYEZ
SOLIDAIRE
SECOUTREZ
VOS
VOISINS**

Ce guide est très précieux

Pour votre sécurité et celle de vos proches

FEU DE FORET

Le risque feu de forêt est aggravé par la conjugaison des facteurs qui suivent :

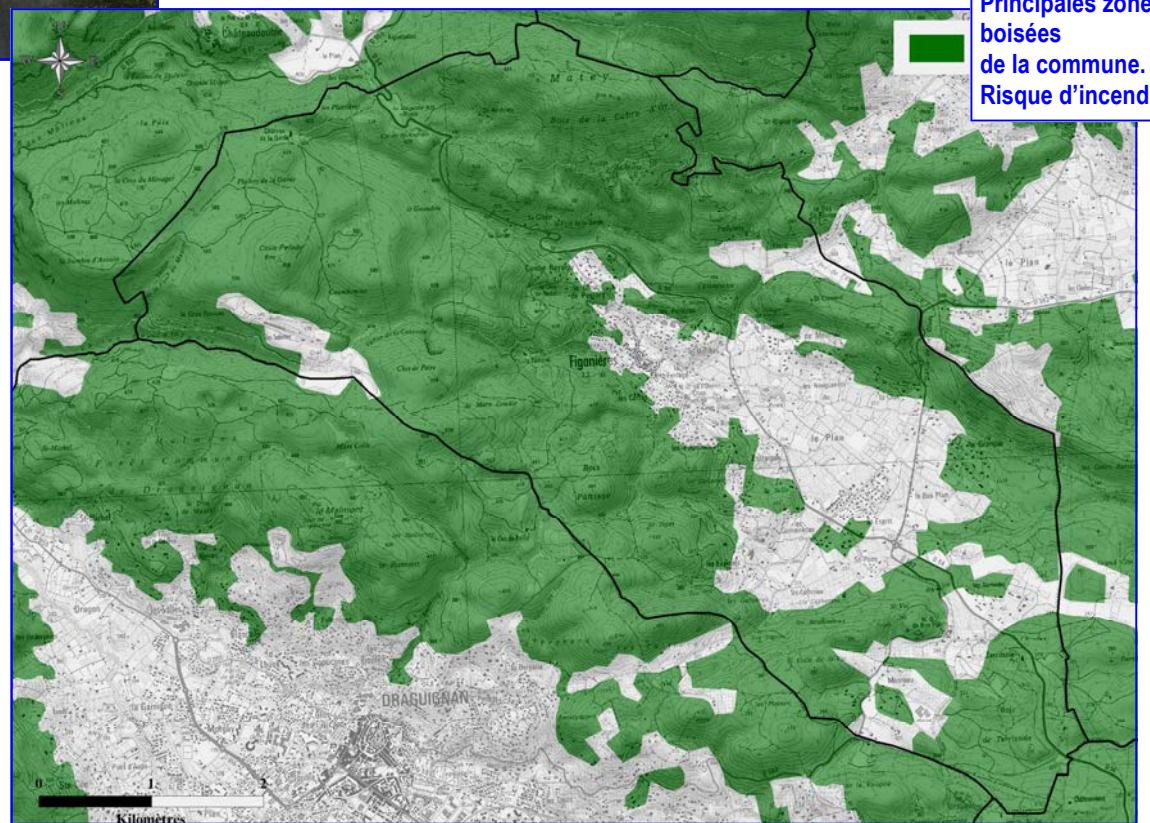
- naturels (vent fort, sécheresse, végétation fortement inflammable et combustible)
- topographiques (relief qui accélère le feu à la montée)
- d'origine humaine (urbanisation diffuse étendue, zones habitées au contact direct de l'espace naturel, débroussaillement obligatoire non réalisé, dépôts d'ordures sauvages).



La carte d'alerte du risque incendie est mise à jour chaque jour du 1er juin au 30 septembre sur le site : <http://www.var.gouv.fr/acces-aux-massifs-forestiers>.

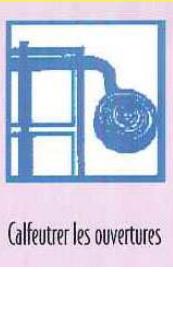
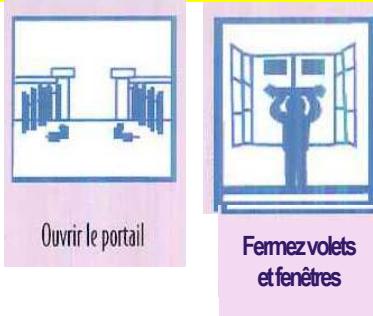
La Commune de Figanières s'étend sur une superficie de 2 880 hectares, dont 2 000 couverts de forêt. Le risque de feu de forêt est donc important et la sécurité des habitants très concernée.

Cette sécurité passe d'abord par la prévention, qui doit suivre les textes préfectoraux réglementaires en vigueur (réglementation de l'emploi du feu et réglementation sur le débroussaillement) qu'il faut impérativement respecter (à télécharger sur le site : <http://www.figanières.com> - informations - emploi du feu)



Principales zones boisées de la commune. Risque d'incendie

**Lisez-le au moins une fois attentivement
Faites le lire au moins une fois à votre famille
Gardez-le à portée de main dans votre maison**



Avant

- Respectez les obligations de débroussaillage de 50 m minimum autour de votre habitation
- Nettoyez votre toiture régulièrement
- Protégez les parties inflammables et exposées de votre maison
- Ne stockez pas bois et palettes contre ou à proximité
- Si vous possédez une piscine, rendez-la accessible aux engins de lutte

**Tout type de feux est interdit sur la Commune du 1er juin au 30 septembre.
Autorisation spéciale pour barbecue, se renseigner auprès de la Mairie.**

LES CONSIGNES DE SECURITE

Vous êtes chez vous :

- Ouvrez le portail pour faciliter l'accès des pompiers.
- Fermez les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les protéger (piscine, abris...).
- Abritez votre voiture, vitres fermées, contre la façade opposée à la direction du vent.
- Rentrez vos tuyaux d'arrosage.
- Fermez les volets, fenêtres, portes, et calfeutrez toutes les ouvertures. Placez des serpillères humides au bas des portes.
- Prévoyez des lumières de remplacement et de l'eau potable.
- Suivez les instructions des pompiers.
- Si l'incendie est à votre porte, restez dans la maison avec famille et animaux domestiques. N'évacuez pas sans l'ordre des autorités.

Après

- Ne sortez pas de chez vous avant d'avoir revêtu une tenue adaptée (chaussures de cuir, gants, chapeau, vêtements de coton ou de laine).
- Inspectez la solidité de la maison et en particulier toutes les parties en bois. Contrôlez toiture, charpente, combles... Attention aux braises sous les tuiles ou dans les orifices d'aération. Arrosez l'ensemble de votre habitation ainsi que la végétation qui l'entoure et éteignez tous les foyers résiduels.
- Venez en aide à vos voisins.

Ce guide est très précieux
Pour votre sécurité et celle de vos proches

LE RISQUE METEOROLOGIQUE

Les phénomènes météorologiques concernent :

- Vent violent
- Fortes précipitations
- Orage
- Neige et verglas
- Canicule

Météo France diffuse tous les jours, une carte de vigilance, à 6 heures et à 16 heures informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures. Quatre couleurs (vert, jaune, orange et rouge) précisent le niveau de vigilance.

Pour tous ces phénomènes, se renseigner :

- par le biais des médias (radios, télévision)
- sur le site www.meteo.fr
- sur le serveur téléphonique de Météo France
(08 99 71 02 83 ou 06-67-22-95-00)

LES CONSIGNES DE SECURITE



Ne pas sortir
de son véhicule



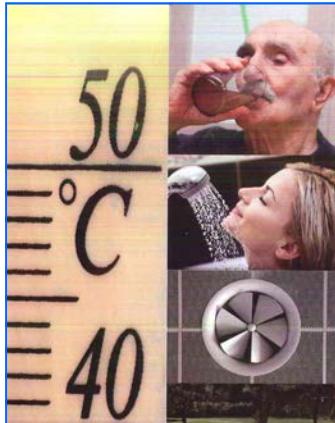
Ecouter la radio

VENT VIOLENT

- Rangez tous les objets susceptibles de s'envoler (chaises, tables, stores, sèche linge,...)
- Evitez les déplacements : restez chez vous et fermez portes et volets
- Soyez vigilants face aux chutes d'arbres ou d'objets divers
- Ne touchez en aucun cas des fils électriques tombés au sol

**Lisez-le au moins une fois attentivement
Faites le lire au moins une fois à votre famille
Gardez-le à portée de main dans votre maison**

CANICULE

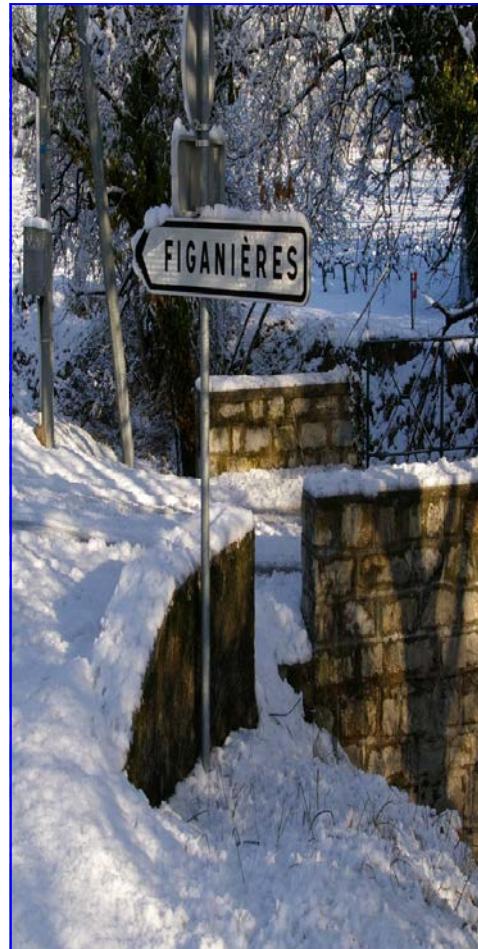


- Personnes seules ou âgées, faites-vous recenser en Mairie
- Limitez les exercices physiques afin d'éviter les risques de déshydratation ou de coup de chaleur
- Privilégiez les endroits ombragés,
- Rafraîchissez-vous, buvez de l'eau même sans soif
- Ne buvez pas d'alcool ni de boisson trop sucrée
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes (12h-17h)
- Prenez des nouvelles de vos voisins, surtout s'ils vivent seuls et sont âgés.

CHUTE DE NEIGE IMPORTANTE - VERGLAS - GRAND FROID

- Protégez votre compteur d'eau et vos canalisations d'eau contre le gel
- Mettez vous à l'écoute de la radio locale
- Si vous devez absolument vous déplacer, soyez prudents et vigilants. Privilégiez les transports en commun. Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du **Centre Régional d'Information et de Circulation Routière**. (0800 100 100)
- Munissez-vous de vêtements chauds et adéquats (imperméables au vent et à la neige)
- Portez la plus grande attention à l'habillement des personnes dépendantes (enfant, handicapé, ...)
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place
- Facilitez le passage des engins de dégagement. Stationnez votre véhicule en dehors de la voie de circulation

LES CONSIGNES DE SECURITE



- Protégez-vous des chutes et protégez les autres, en dégageant neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments
- Faites vérifier régulièrement vos installations de chauffage
- N'utilisez pas pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero...) et les appareils d'appoint à combustion de façon continue
- Si vous êtes en présence d'une personne en difficulté (sans-abri), composer le 115

Ne vous déplacez qu'en cas de nécessité absolue

Ce guide est très précieux
Pour votre sécurité et celle de vos proches

INONDATION



Forte de son expérience, la commune a mis en place le P.A.P.I.
«Plan d'Alerte Prévention Inondations»
qui fait appel à la vigilance de tous les administrés
susceptibles d'observer le risque d'inondation
et de donner l'alerte

Une inondation est une montée des eaux plus ou moins rapide dans une zone habituellement hors d'eau.

Elle peut se présenter sous différents aspects :

- **l'inondation torrentielle** : suite à des précipitations violentes, la montée des eaux est très rapide et la vitesse d'écoulement très importante. Ce type d'inondation est d'autant plus dangereux que les rivières sont souvent asséchées (exemples ci-contre et ci-dessous)
- **l'inondation par ruissellement urbain** : correspond à l'écoulement sur la voirie de volumes d'eau ruisselés lors d'orages violents. (exemples ci-contre et ci-dessous)



**Lisez-le au moins une fois attentivement
Faites le lire au moins une fois à votre famille
Gardez-le à portée de main dans votre maison**

LES CONSIGNES DE SECURITE



AVANT

- Fermer portes et fenêtres
- Couper l'électricité, fermer les bouteilles de gaz
- Mettre les produits et papiers au sec,
- Amarrer les cuves,
- Faire régulièrement une réserve d'eau potable,
- Prévoir l'évacuation.

Dans tous les cas, ne pas s'engager
(à pied ou en voiture)
dans une zone inondée.
Ne jamais se diriger vers un point bas

PENDANT

- Informez-vous de la montée des eaux et des consignes par la radio
- N'utilisez pas votre portable ; les réseaux doivent rester libres pour les secours
- Utilisez les dispositifs de protection temporaires si nécessaire (batardeaux,...)
- Réfugiez-vous en un point haut préalablement repéré : étage, colline,...
- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école ou au centre aéré
- N'évacuez les lieux que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés
- Ne vous engagez pas sur une route inondée, ne prenez pas votre voiture
- Signalez, depuis les étages, votre présence et attendez les secours.

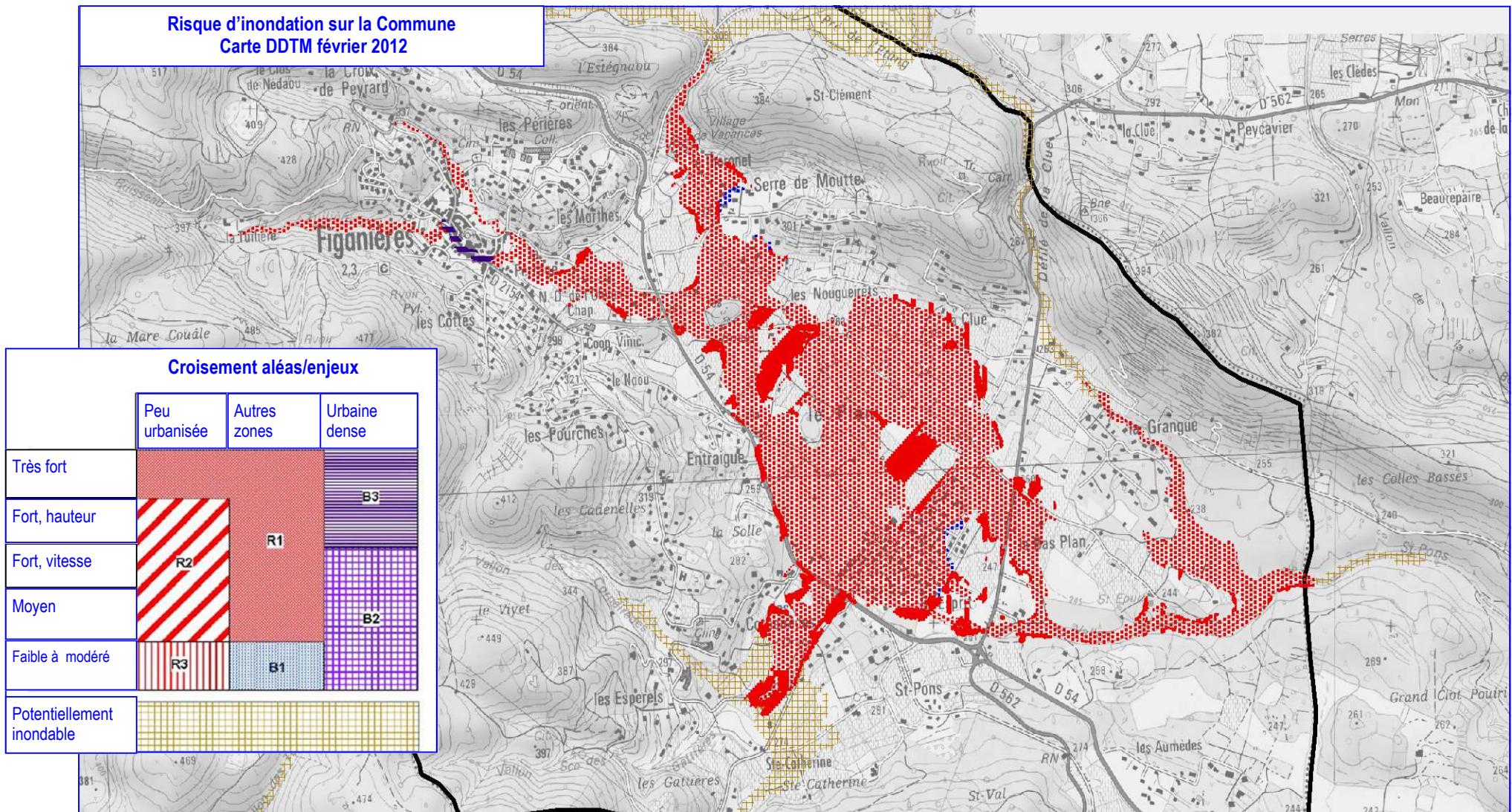
APRES

- Aérer et désinfecter les pièces,
- Chauffer dès que possible,
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.

**P.P.R.I. Le Plan de Prévention du Risque
Inondation de Figanières est consultable sur le
site de la Commune <http://www.figanières.com>**

Ce guide est très précieux
Pour votre sécurité et celle de vos proches

RISQUE INONDATION



**Lisez-le au moins une fois attentivement
Faites le lire au moins une fois à votre famille
Gardez-le à portée de main dans votre maison**

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le risque est consécutif à un accident se produisant lors de transport, par voie routière, ferroviaire ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement, compte tenu des substances dangereuses résultant des possibilités de réactions chimiques et/ou physiques des matières transportées en cas de perte de confinement ou de dégradation de l'enveloppe les contenant (citerne, conteneurs,...). Ces matières peuvent être inflammables, toxiques, explosives, corrosives ou radioactives. Les principaux dangers liés au TMD sont : l'explosion, l'incendie, et la dispersion dans l'air (nuage毒ique). Figanières peut être concernée - entre autres du fait de la proximité du Camp militaire de Canjuers - par un accident qui se produirait sur la RD 562 ou la RD 54.



LES CONSIGNES DE SECURITE



Fuir la zone de danger



Calfeutrer les fenêtres



Ecouter la radio



Ne pas aller chercher les enfants à l'école



Ne pas fumer



Ne pas téléphoner

AVANT

- Connaître les risques encourus et les consignes de sauvegarde.

PENDANT

- Fuir latéralement,
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas,
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

APRES

- Protéger les lieux du sinistre d'un "sur-accident" éventuel par une signalisation adaptée
- Donner l'alerte en appelant le 112
- Dans votre message d'alerte, efforcez vous de préciser si possible :
 - Le lieu exact
 - Le moyen de transport
 - la présence ou non de victime
 - La présence ou non de panneaux situés à l'arrière du véhicule et si possible, donner les numéros qu'ils comportent sans s'exposer
 - La nature du sinistre (feu, explosion, fuite ...)

Ce guide est très précieux

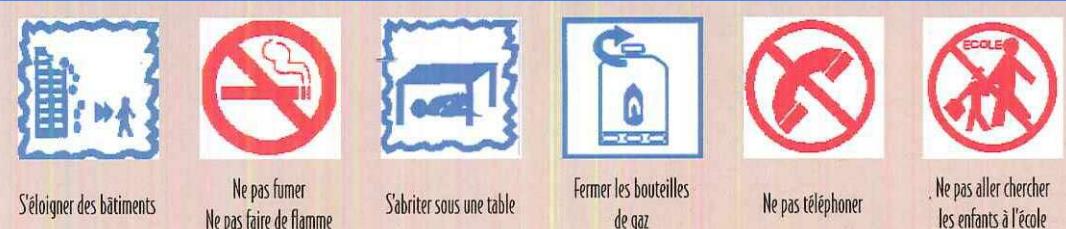
Pour votre sécurité et celle de vos proches

SEISME

Un séisme ou tremblement de terre provient d'un déplacement brutal de la roche. Il se traduit par une vibration du sol. Cette fracturation est due à une grande accumulation d'énergie qui se libère, en créant ou en faisant rejouer des failles. Après la secousse principale, des répliques peuvent survenir correspondant à de petits réajustements des blocs au voisinage de la faille. Si la secousse est importante, peuvent apparaître des fissurations de murs et de cheminées, des chutes de tuiles, voire des effondrements de bâtiments.

Elle peut induire également des chutes de blocs, des effets de site et topographiques en fonction de la géologie et du relief en présence.

Figanières est classée en risque modéré : position 3 (sur 5).



LES CONSIGNES DE SECURITE

AVANT

- Connaître les risques encourus et les consignes de sauvegarde,
- privilégier les constructions parasismiques,
- repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité,
- fixer les appareils et meubles lourds,
- repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri.

PENDANT la première secousse : RESTER OU L'ON EST

- à l'intérieur : se mettre à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides ; s'éloigner des fenêtres ;
- à l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques) ; à défaut s'abriter sous un porche ;
- en voiture : s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse

APRES la première secousse : EVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE

- couper l'eau, le gaz et l'électricité ; ne pas allumer de flamme et ne pas fumer.
- En cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités ;
- évacuer le plus rapidement possible les bâtiments ; attention, il peut y avoir d'autres secousses,
- ne pas prendre l'ascenseur
- s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio ;
- s'éloigner des zones côtières même longtemps après, en raison d'éventuels raz-de-marée ;
- ne pas aller chercher ses enfants à l'école ou au centre aéré
- Si vous êtes bloqués sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur un objet (si possible métallique) à votre portée.

**Lisez-le au moins une fois attentivement
Faites le lire au moins une fois à votre famille
Gardez-le à portée de main dans votre maison**

MOUVEMENT DE TERRAIN

**Des mouvements de terrain
se produisent
régulièrement à Figanières
(2 à 3 fois par an).**



Gagner les hauteurs
S'éloigner des berges



Couper le gaz
et l'électricité



Le mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol d'origine naturelle ou résultant d'activités humaines. Les types de mouvements de terrain sont différents selon la nature géologique et le relief en présence. Les déplacements peuvent être lents ou très rapides. Les mouvements lents entraînent une déformation progressive des terrains (bâtiments qui se fissurent). Les mouvements rapides peuvent toucher les personnes et ont des conséquences sur les infrastructures (bâtiments, voies de communication,...) allant de la dégradation à la ruine totale.

LES CONSIGNES DE SECURITE

AVANT

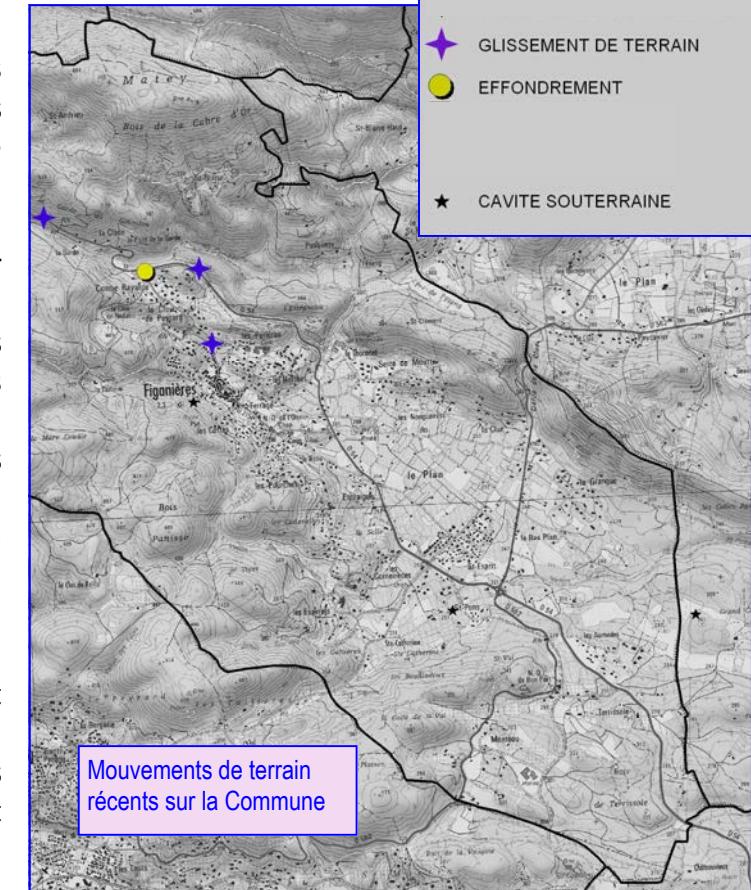
- Connaître les risques encourus et les consignes de sauvegarde.

PENDANT

- Fuir latéralement par rapport au danger
- Gagnez au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

APRES

- Informez les autorités
- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité, si possible
- Ne retournez pas dans le bâtiment avant l'accord des autorités.



Document

d'**I**nformation

Communal sur les

RI_sques

Maieurs



Commune de FIGANIERES 1, rue Saint Eloi 83830 Figanières

Tél 04-94-50-93-60

Fax 04-94-50-93-64

Courriel figanières@wanadoo.fr

Site <http://www.figanieres.com>